



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rapport du jury des concours de recrutement des Psychologues de
l'Éducation nationale externe et troisième concours
Session 2024**

Spécialités :

- **Éducation développement et apprentissage (EDA)**
- **Éducation développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO)**

Rapport de jury présenté par :

Stéphane VILLAR, président du jury du concours externe,
Inspecteur général de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Et

Frédérique WEIXLER, présidente du jury du troisième concours,
Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

Remerciements

La session 2024 du concours externe et du troisième concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale s'est déroulée à nouveau dans un climat serein à toutes les étapes, grâce à un travail d'équipe et une mobilisation remarquable de l'ensemble des contributeurs, dimensions fondamentales pour la mise en œuvre de cette mission dévolue au Service Public de l'Éducation.

Nous tenons à remercier chaleureusement le proviseur du lycée David d'Angers et son équipe, qui ont accueilli avec bienveillance les épreuves orales des deux concours. Tous se sont rendus disponibles et se sont impliqués pour offrir, aux candidats comme aux membres du jury, des conditions d'accueil et de travail de grande qualité.

Nous exprimons aussi nos remerciements aux services de la direction générale des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ), qui par leur efficacité et leur disponibilité, ont facilité le travail du directoire et ainsi contribué au bon déroulement des épreuves.

Nous tenons enfin à exprimer notre gratitude à l'ensemble des membres du jury qui, tout au long des travaux, ont fait preuve de professionnalisme, de souplesse, d'implication constructive et, de bonne humeur.

Nous adressons aussi au directoire, nos remerciements appuyés pour sa contribution qui aura été déterminante, à l'esprit collégial et à la confiance mutuelle, notamment lors de la préparation des délibérations.

Pour conclure, nous saluons le grand sérieux et l'implication qu'ont montré la très grande majorité des candidats. Nous souhaitons à chacune et chacun une heureuse poursuite dans un parcours professionnel épanouissant au service des élèves et des familles. Que les candidats malchanceux n'hésitent pas à retenter le concours, c'est aussi à cela que doit servir le présent rapport !

Stéphane VILLAR et Frédérique WEIXLER

Table des matières

Remerciements	2
Table des matières	3
Préambule	5
1. Données générales	6
1.1. Composition du jury.....	6
1.2. Nombre de postes et de candidats	7
1.3. Résultats aux différentes épreuves	7
1.4. Caractéristiques des candidats	8
1.5. Origine socio-professionnelle des candidats inscrits	9
2. Les épreuves du concours	10
2.1. Les épreuves d'admissibilité	10
2.1.1. <i>Connaissance du système éducatif</i>	10
2.1.2. <i>Étude de dossier</i>	10
2.2. Les épreuves d'admission.....	10
2.2.1. <i>Analyse d'une problématique</i>	10
2.2.2. <i>Étude de situation</i>	11
3. Les attendus du concours	11
3.1. Un recrutement de cadres de catégorie A de l'Éducation nationale.....	11
3.2. Le recrutement des futurs psychologues de l'Éducation nationale.....	11
3.2.1. <i>Les spécificités du concours externe</i>	12
3.2.2. <i>Les spécificités du troisième concours</i>	12
3.3. Les attendus du jury vis-à-vis des candidats aux concours de PsyEN.....	12
3.4. Quelques conseils aux candidats pour l'ensemble des épreuves des deux concours	13
4. Bilan des épreuves d'admissibilité	14
4.1. Nombre de postes offerts aux concours, répartition par spécialité EDO/EDA et, par type de concours	14
4.2. Analyse qualitative des prestations des candidats pour les épreuves d'admissibilité	14
4.3. Conseils aux candidats.....	15
4.3.1. <i>En amont de la passation du concours</i>	15
4.3.2. <i>Le jour des épreuves du concours</i>	16
4.4. Les sujets.....	16
4.4.1. <i>Épreuve 1 du concours externe : connaissance du système éducatif (épreuve commune aux EDA et EDO)</i>	17

4.4.2.	<i>Sujet :</i>	17
4.4.3.	<i>Éléments de corrigé</i>	17
4.4.4.	<i>Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives (concours externe et troisième concours)</i>	21
5.	Bilan des épreuves d'admission	24
5.1.	Quelques données chiffrées	24
5.2.	Les attendus du jury concernant les épreuves d'admission des concours externe et troisième concours	26
5.3.	Quelques conseils aux candidats.....	26
5.3.1.	<i>Conseils spécifiques sur l'épreuve orale</i>	27
5.3.2.	<i>Conseils spécifiques sur le fond des sujets traités</i>	27
5.3.3.	<i>Compétences valorisées par le jury</i>	27
5.4.	Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN	28
5.5.	Seconde épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN	29
	Annexe 1	30
	Annexe 2	32
	Annexe 3	35

Préambule

Le concours de recrutement des psychologues de l'Éducation nationale donne lieu à l'issue de chaque session à la publication d'un rapport qui a pour objet d'informer les candidats sur ses exigences et ses modalités. À cet effet, ils trouveront ci-dessous un bilan et une analyse du déroulement des épreuves du concours 2024, ainsi que des conseils pour la préparation de la prochaine session.

Les annexes fournissent des informations complémentaires concernant les statistiques et les sujets. Dans ce rapport les acronymes récurrents non explicités sont les suivants :

- **PsyEN** pour psychologue de l'Éducation nationale ;
- **EDO** pour éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ;
- **EDA** pour éducation, développement et apprentissages.
- **RASED** pour réseau(x) d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
- **CIO** pour centre(s) d'information et d'orientation
- **MDPH** pour maison départementale des personnes handicapée
- **PAP** plan d'accompagnement personnalisé
- **UPE2A** unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés

En outre le terme candidat(s) sera utilisé de façon neutre et générique et inclura les candidates et les candidats.

Le cadre réglementaire de la session 2024 du concours externe est celui de l'arrêté du 3 février 2017 en fixant les modalités d'organisation, c'est-à-dire sans changement par rapport aux années précédentes.

Concernant le troisième concours (aussi dénommé « troisième voie »), le cadre réglementaire était celui de l'arrêté du 3 février 2017 ; il s'agissait de la troisième session de cette modalité, ouverte aux candidats justifiant d'au moins cinq années d'exercice comme psychologue dans le secteur privé.

Ce rapport présente les éléments de bilan et d'analyse à la fois pour le concours externe et le concours troisième voie. La grande majorité des candidats au concours externe ou au troisième concours ont ceci de commun qu'ils n'ont pas nécessairement fait l'expérience du système éducatif de manière approfondie. Les conseils proposés et rassemblés dans ce rapport seront donc utiles aux uns et aux autres.

1. Données générales

1.1. Composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Lors de la session 2024, la répartition par corps d'origine a été la suivante :

Concours externe :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	14	8	22
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	8	11	19
PERSONNEL DE DIRECTION	2		2
Total Général	24	19	43

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	12	2	14
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	3	5	8
CONSEILLER DE RECTEUR		2	2
MAITRE DE CONFERENCES	1		1
INSPECTEUR D'ACADEMIE - INSPECTEUR PEDAGOGIQUE REGIONAL	1	1	2
Total Général	17	10	27

Troisième concours :

Membre de jury EDA	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	1		1
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE		1	1
INSPECTEUR GENERAL DE L'EDUCAT.NATIONALE			
PERSONNEL DE DIRECTION			
Total général	1	1	2

Membre de jury EDO	Femmes	Hommes	Total général
PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE	1	1	2
INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE		1	1
PERSONNEL DE DIRECTION	1		1
Total général	2	2	4

Le directoire a privilégié autant que possible, compte-tenu de quelques défections tardives liées à des motifs impérieux, la mixité professionnelle (un psychologue et un personnel d'encadrement) et la mixité de genre, dans la composition des jurys, pour les différentes épreuves.

1.2. Nombre de postes et de candidats

Le nombre de postes offerts mis au concours en 2024 externe s'avère stable par rapport à la session 2023, soit, 200 postes répartis en, 70 postes en EDO et, 130 postes en EDA. Une liste complémentaire a été établie dans la spécialité EDO, avec l'accord de la DGRH.

Pour le troisième concours, cinq postes étaient proposés en EDA et, cinq postes en EDO.

Après plusieurs années de baisse significative du nombre de candidats, le nombre de présents aux deux épreuves écrites a légèrement augmenté dans la spécialité EDO depuis la session 2023 mais a poursuivi une déprise dans la spécialité EDA.

Le directeur forme l'espoir que les sessions à venir verront, dans la spécialité EDO et dans la spécialité EDA, un plus grand nombre de candidats se présenter, en conservant la qualité des préparatoires aux concours.

Bien que les concours semblent relativement peu sélectifs au regard du ratio inscrits/candidats, le jury a veillé à ce que les préparatoires satisfassent pleinement aux exigences de concours de recrutement dans la fonction publique d'État, disposant des prérequis indispensables et spécifiques à l'exercice du métier de psychologue de l'Éducation nationale. En conséquence, si tous les postes ont pu être pourvus dans la spécialité EDO, ce ne fut pas le cas dans la spécialité EDA pour cette session 2024 (comme pour la session 2023) au concours externe.

Session 2024 Concours Externe	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	130	70
Candidats inscrits	234	224
Candidats présents	106	123
Candidats admissibles	91	100
Candidats admis	80	70 (+10 sur liste complémentaire)

Session 2024 3ème Concours	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	5	5
Candidats inscrits	18	12
Candidats présents	6	1
Candidats admissibles	5	0
Candidats admis	3	0

1.3. Résultats aux différentes épreuves

Moyennes obtenues (notes sur 20) :

Session 2024 Concours Externe	PSYEN EDA "Connaissance du système éducatif"	PSYEN EDA "Etude de situation "
Moyenne des candidats	11,96	12,91
Moyenne des admissibles	12,56	13,80
Moyenne des admis	12,68	13,89
Note minimum	5,00	8,50
Note maximum	18,80	19,50
Ecart type	3,24	2,49

Session 2024 Concours Externe	PSYEN EDO "Connaissance du système éducatif"	PSYEN EDO "Etude de situation"
Moyenne des candidats	11,62	11,21
Moyenne des admissibles	12,58	12,16
Moyenne des admis	13,18	12,61
Note minimum	5,00	7,10
Note maximum	19,30	19,00
Ecart type	3,46	2,38

Session 2024 3 ^{ème} Concours	PSYEN EDA "Etude de situation"
Moyenne des candidats	12,10
Moyenne des admissibles	13,62
Moyenne des admis	14,13
Note minimum	9,50
Note maximum	17,50
Ecart type	3,24

Session 2024 3 ^{ème} Concours	PSYEN EDO "Etude de situation"
Moyenne des candidats	7,10
Moyenne des admissibles	Aucun admissible
Moyenne des admis	Aucun admis
Note minimum	-
Note maximum	-
Ecart type	-

1.4. Caractéristiques des candidats

Moyenne d'âge des candidats au concours externe :

Session 2024 Concours externe	Inscrits	Admissibles	Admis
EDA	35 ans	32 ans	31 ans
EDO	35 ans	32 ans	31 ans

Moyenne d'âge des candidats au 3^{ème} concours :

Session 2024 3 ^{ème} Concours	Inscrits	Admissibles	Admis
EDA	43 ans	41 ans	43 ans
EDO	46 ans	-	-

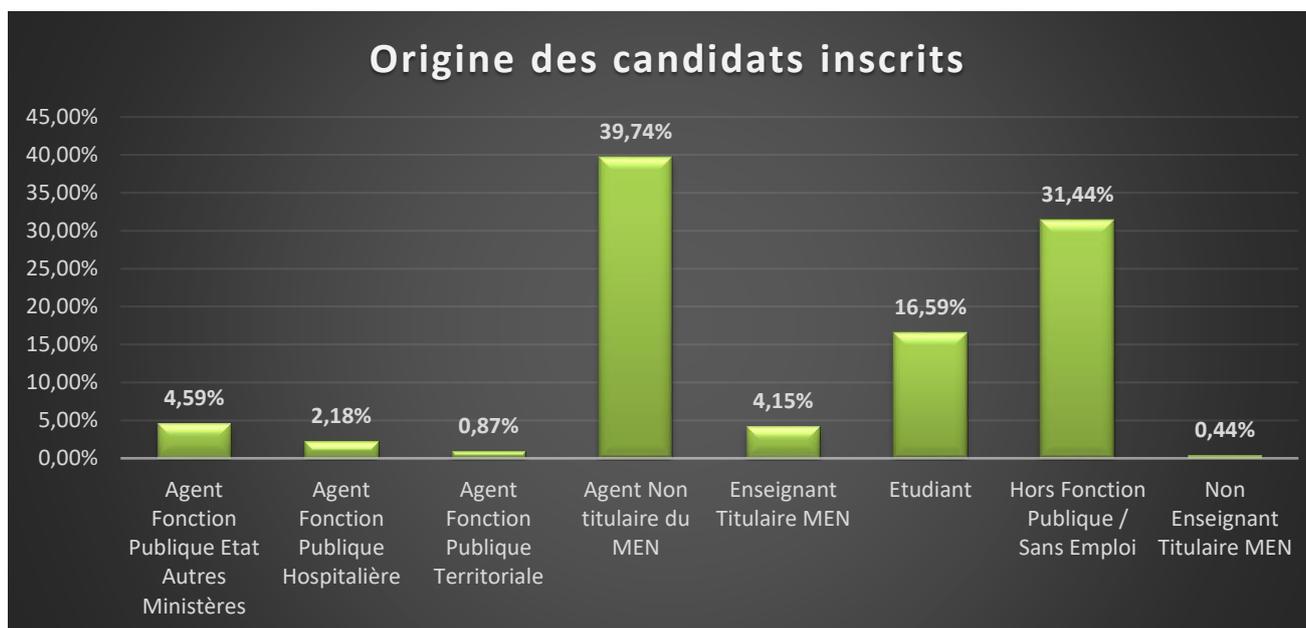
Répartition par sexe au concours externe :

Session 2024 Concours externe	Sexe	Inscrits	Admissibles	Admis
EDA	Femme	213	84	74
	Homme	21	7	6
EDO	Femme	178	78	55
	Homme	46	22	15

Répartition par sexe au 3^{ème} concours :

Session 2024 3 ^{ème} Concours	Sexe	Inscrits	Admissibles	Admis
EDA	Femme	15	4	3
	Homme	3	1	-
EDO	Femme	7	-	-
	Homme	5	-	-

Concours externe :



Une part importante des candidats qui se sont présentés au concours externe travaillaient comme agents non titulaires au sein de l'Éducation nationale. Cependant, il ne s'agit en aucun cas d'une condition pour réussir.

Troisième concours :

Les conditions d'accès au troisième concours étant spécifiques, l'ensemble des candidats vient du secteur privé et a déjà exercé comme psychologue dans ce secteur.

2. Les épreuves du concours

2.1. Les épreuves d'admissibilité

Les candidats au concours externe de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale présentent deux épreuves écrites communes aux spécialités EDA et EDO.

Les candidats au troisième concours présentent quant à eux, uniquement l'étude de dossier.

2.1.1. Connaissance du système éducatif

Cette première épreuve porte sur un questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale.

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient 1 pour le concours externe.

À partir de la présentation de dispositifs, des programmes ou de politiques éducatives spécifiques et de questions s'y rapportant, le candidat est conduit à faire état de sa connaissance du système éducatif dans son histoire comme dans ses évolutions, ses caractéristiques actuelles et ses valeurs.

Le cas échéant, cette épreuve peut contenir des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

2.1.2. Étude de dossier

Cette seconde épreuve consiste en une étude de dossier portant sur la fonction de psychologue de l'Éducation nationale dans le système éducatif.

D'une durée de quatre heures, elle est dotée d'un coefficient trois pour le concours externe et d'un coefficient 4 pour le troisième concours.

À partir de l'examen d'un ensemble de documents relatifs à une question particulière, le candidat doit démontrer ses capacités à appréhender un sujet dans sa globalité et sa complexité afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'Éducation nationale et les axes structurants de ses missions.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier la manière dont le candidat inscrit son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise en tant que PsyEN.

2.2. Les épreuves d'admission

Les deux épreuves d'admission interviennent dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription (EDO ou EDA).

Les épreuves sont identiques pour le concours externe et le troisième concours.

2.2.1. Analyse d'une problématique

La première épreuve consiste en l'analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 45 minutes

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes ; interrogation : 30 minutes) Coefficient 3 (concours externe et troisième concours)

À partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, le candidat élabore un dossier de dix pages au plus, annexes incluses, le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou un stage effectué.

Le dossier est transmis au directoire du concours par voie électronique au moins quinze jours avant la date de début des épreuves d'admission. À partir d'une lecture attentive du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat dispose d'un temps de préparation pour élaborer des éléments de réponse.

L'épreuve permet au jury d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, à la problématiser et à proposer des réponses appropriées.

Le dossier n'est pas soumis à notation, seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans l'évaluation.

2.2.2. Étude de situation

La seconde épreuve consiste en l'étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale

Durée de la préparation : 1 heure 30

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes).

Coefficient 3 (concours externe et troisième concours)

Dans la spécialité choisie (EDO ou EDA), le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée.

Le sujet comporte des questions invitant le candidat à formuler différentes hypothèses, ce qui met en évidence son aptitude à dialoguer, à proposer des réponses argumentées et, à manifester un recul critique.

3. Les attendus du concours

3.1. Un recrutement de cadres de catégorie A de l'Éducation nationale

Le niveau de recrutement conduit le jury à attendre des candidats une connaissance des droits, des obligations et de la déontologie des fonctionnaires, incarnée aussi bien par leur posture que par leur façon d'appréhender les situations proposées dans les différentes épreuves. De même, leur connaissance du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité et des valeurs qui le fondent est appréciée à l'aune de leur compréhension des enjeux. Elle intègre l'actualité éducative au sens large (incluant les textes réglementaires), les travaux scientifiques, et une capacité à les mettre en perspective pour dégager les problématiques des sujets proposés, à en percevoir la complexité et, à appréhender la diversité des approches possibles.

Postuler pour des fonctions de cadre de catégorie A requiert de faire la preuve de qualités d'expression et de communication : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, développement d'une argumentation, registre de langue adapté, correction syntaxique et orthographique. Le jury apprécie également une démarche structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, expériences...).

3.2. Le recrutement des futurs psychologues de l'Éducation nationale

Le jury rappelle que « *les psychologues de l'Éducation nationale contribuent, par leur expertise, à la réussite scolaire de tous les élèves, à la lutte contre les effets des inégalités sociales et à l'accès des jeunes à une qualification en vue de leur insertion professionnelle. Ils mobilisent leurs compétences professionnelles au service des enfants et des adolescents pour leur développement psychologique, cognitif et social. Au près des équipes éducatives, dans l'ensemble des cycles d'enseignement, ils participent à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'inclusion, d'aide et de remédiation. Ils interviennent notamment auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap, des élèves en risque de décrochage ou des élèves présentant des signes de souffrance psychique.*

Ils concourent à l'instauration d'un climat scolaire bienveillant et, lorsque les circonstances l'exigent, participent aux initiatives prises par l'autorité académique dans le cadre de la gestion des situations de crise. (Décret n° 2017120 du 1er février 2017) ».

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une appropriation au sens du décret du 1er février 2017 et du référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'Éducation nationale (arrêté du 26 avril 2017) et une connaissance des métiers du de l'Éducation nationale, sans être un spécialiste des statuts.

Le jury s'assure également que les candidats maîtrisent les principaux repères du système éducatif (constats, données chiffrées, problématiques actuelles) et sont au fait des procédures et instances relevant de leur domaine de compétence, des parcours de scolarisation possibles, des partenaires internes et externes et, des outils à disposition du PsyEN. Les différentes épreuves d'admissibilité et d'admission constituent des occasions pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des PsyEN dans le système éducatif.

3.2.1. Les spécificités du concours externe

Le jury est bien conscient que les candidats ne disposent pas forcément d'une vision parfaite du fonctionnement « interne » du système éducatif. Il s'attache donc à repérer leur capacité à se projeter dans les missions pour lesquelles ils postulent. Une préparation sérieuse au concours, la mobilisation des connaissances et compétences acquises lors de leur formation et de leurs expériences, doivent permettre aux candidats de faire la démonstration de leur potentiel.

3.2.2. Les spécificités du troisième concours

Le jury n'attend pas que les candidats connaissent le système éducatif de « l'intérieur » et encore moins qu'ils en maîtrisent tous les arcanes et tous les acronymes. Il s'attache avant tout à repérer leur capacité à comprendre les grands enjeux du système éducatif et, la place du PsyEN en son sein. L'expérience acquise comme psychologue dans un secteur autre que l'Éducation nationale est à la fois un atout au regard des compétences acquises mais le candidat doit pouvoir se projeter dans un nouvel environnement professionnel (très différent du secteur privé, du secteur associatif, par exemple). Ainsi, comme pour le concours externe, une préparation rigoureuse est nécessaire.

3.3. Les attendus du jury vis-à-vis des candidats aux concours de PsyEN

Les épreuves requièrent une connaissance confirmée de la psychologie : théories, courants et modèles de la psychologie se rapportant à l'éducation, au développement, aux apprentissages ainsi qu'aux choix liés à l'orientation scolaire et professionnelle. Le jury apprécie que ces références théoriques soient articulées de façon pertinente avec l'expérience du candidat, les situations et les cas pratiques.

Le jury sont sensibles au fait que les candidats disposent d'une connaissance contextualisée des différents textes règlementaires, des lois et des réformes en cours, du fonctionnement du système éducatif, et plus encore, lorsqu'ils les traduisent sous forme d'enjeux thématiques (école inclusive, bien-être, décrochage...).

Lors des différentes épreuves, le jury s'attache à repérer la capacité du candidat à s'approprier la posture de cadres de l'Éducation nationale, porteur des valeurs républicaines, connaissant comme tout fonctionnaire, le principe de laïcité, et membre à part entière des équipes éducatives.

Le jury s'assure également de la connaissance générale par le candidat des dispositifs institutionnels pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), du rôle des acteurs du système éducatif, des partenaires extérieurs, de la compréhension des relations inter-catégorielles et interpersonnelles au sein des équipes éducatives : il existe une complexité certaine qui doit être connue des candidats, sans que le jury exige pour autant qu'elle soit parfaitement maîtrisée.

3.4. Quelques conseils aux candidats pour l'ensemble des épreuves des deux concours

Les questions du jury, à l'écrit comme à l'oral, visent à confirmer les compétences repérées chez le candidat, à appréhender son mode de fonctionnement professionnel et sa capacité à s'intégrer au sein de l'Éducation nationale.

Quelle que soit l'épreuve, le jury conseille au candidat d'être authentique et de faire preuve de sincérité ; il lui recommande également de repérer les thématiques et les enjeux de la situation proposée, afin de pouvoir argumenter son propos à l'aune des différentes approches possibles.

Par ailleurs, trop souvent, le candidat décrit à nouveau la situation sans véritablement la traiter sur le fond. D'une manière générale, s'entraîner à la problématisation d'une situation permet lors du concours d'éviter la simple paraphrase, voire de s'en tenir à des poncifs ou des généralités, ces derniers n'ont, au mieux, aucune plus-value.

Les candidats sont invités à argumenter, à prendre position et à ne pas s'enfermer dans des aspects purement techniques (descriptifs laborieux des différentes batteries de tests), pire, sans lien avec la thématique de l'épreuve. Ce dernier point a été relevé chez plusieurs candidats, lors de cette session.

Il est à noter que les références théoriques et bibliographiques ont été appréciées du jury si elles étaient des hypothèses de travail ou, en appui d'un plan de prise en charge. Il ne s'agit pas de donner un catalogue des solutions, mais bien de présenter des priorités et donc des solutions élaborées pour répondre à une situation, en témoignant d'une compréhension des enjeux.

Le jury attire l'attention du lecteur sur un point précis : il est (très) recommandé de s'abstenir d'interpréter/d'extrapoler les situations proposées lorsque l'on ne dispose pas des données et plus encore, de poser des diagnostics –parfois même médicaux- hâtifs. Ces situations ont parfois été relevées durant cette session.

A contrario, démontrer une capacité à s'adapter, à imaginer des solutions innovantes, à faire état de l'actualité en matière d'expérimentation/d'innovation du système éducatif, sera apprécié, de même que s'ouvrir aux différents courants de la psychologie afin de prendre en compte l'élève dans sa globalité - en maîtrisant les concepts- est valorisé.

Les candidats qui exercent déjà comme contractuels peuvent tirer profit de leur(s) expérience(s) lors des échanges avec les jurys, par exemple.

Cependant, il est utile qu'ils se décentrent d'une unique situation d'exercice pour construire une vision des pratiques dans les différents aspects du métier de psychologue de l'Éducation nationale.

Dans tous les cas, le directoire recommande d'effectuer des stages afin de mieux cerner les missions du PsyEN, les situations dans lesquelles il est amené à intervenir et les dispositifs répondant aux besoins particuliers des élèves : cela constitue un atout précieux. A cet égard, il convient de ne pas hésiter à se rapprocher des acteurs du système éducatif : ces derniers reçoivent chaque année des consignes de bienveillance pour accueillir les candidats qui effectuent des démarches en ce sens.

Pour les candidats au troisième concours, il s'agit –avant toute chose- de s'imaginer dans un nouvel environnement de travail en s'appuyant sur l'expérience acquise dans parcours antérieur, sans s'y limiter ou s'y réfugier systématiquement.

Le jury doit percevoir la capacité du candidat à se projeter dans ces nouvelles fonctions, à évaluer le travail et la réflexion engagés pour préparer le concours.

4. Bilan des épreuves d'admissibilité

Rappel :

Pour le **concours externe**, les candidats présentent deux épreuves d'admissibilité portant sur :

- La connaissance du système éducatif.
- Une étude de dossier.

Pour le **troisième concours**, les candidats passent une épreuve d'admissibilité identique à celle du concours externe portant sur :

- Une étude de dossier.

4.1. Nombre de postes offerts aux concours, répartition par spécialité EDO/EDA et, par type de concours

Le nombre de postes offerts aux concours en 2024 s'est élevé à 200, identique à la session 2023. Ils étaient répartis de la façon suivante : 70 postes en EDO et 130 postes en EDA. 234 inscrits en EDA externe en 2024 contre 279 en 2023. 224 inscrits en EDO contre 243 en 2023

- 106 étaient présents aux deux épreuves en 2024 contre 137 en 2023 en EDA
- 126 étaient présents aux deux épreuves en 2024 contre 112 en 2023 en EDO

Pour le troisième concours, il s'agissait de la troisième session ouverte, consécutive. Dix postes au total étaient proposés, cinq en EDO et cinq en EDA.

4.2. Analyse qualitative des prestations des candidats pour les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites permettent au jury d'évaluer l'appropriation par les candidats des références historiques, théoriques et institutionnelles en lien avec les missions dans lesquelles ils se projettent. Elles sont également l'occasion d'apprécier leur capacité à mettre en évidence les enjeux des politiques éducatives et à problématiser leur propos. Le jury a constaté avec satisfaction que les candidats s'étaient majoritairement bien préparés aux concours, faisaient preuve d'une compréhension des enjeux éducatifs. En outre, il a noté une meilleure appropriation du référentiel des missions du PsyEN lors de cette session 2024.

Les copies mettant en lien de façon pertinente théorie et pratique (opérationnalisation des actions auprès des élèves et des équipes éducatives) sont appréciées de même que celles intégrant des références avec l'actualité. Ce dernier point est essentiel : un cadre de catégorie A ne saurait être ignorant de toute information portant sur l'actualité, sur les grands enjeux sociétaux du moment, et plus encore, sur la transformation du système éducatif ainsi que ses politiques publiques prioritaires.

Des exposés bien structurés mettent en valeur l'argumentation déployée XXX ?. De nombreux candidats accordent de l'importance au soin et à la présentation de leur production en remettant des copies lisibles, avec une maîtrise syntaxique et grammaticale avérée. C'est un point positif que le jury souligne à chaque session mais qu'il est utile de rappeler : des candidats semblent ne pas avoir pris conscience de ces attendus qui semblent pourtant le minimum attendu à ce niveau de recrutement.

Pour illustrer ce dernier point, le jury regrette que certains candidats se soient abstenus de rédiger, en utilisant de façon récurrente des successions de tirets, des énumérations, avec un effet catalogue : ces présentations sont pénalisées à l'évaluation (absence d'introduction, de problématique, d'annonce de plan...).

Les copies les plus valorisées présentent des parties équilibrées, respectent le plan annoncé et témoignent de qualités rédactionnelles avérées, qui viennent étayer un propos conceptualisé. Elles conjuguent une pensée fluide et distanciée avec une mise en perspective des questions renvoyant à des dimensions éthiques, déontologiques, humanistes et, philosophiques. Elles mettent en évidence le rôle du PsyEN, reposant sur une connaissance du système éducatif et de ses enjeux.

En revanche, il paraît toujours surprenant aux jurys que certaines copies révèlent une parfaite méconnaissance du métier et de ses attendus. Parfois la construction intellectuelle choisie relève plus d'une posture académique que d'une volonté de répondre aux problématiques, au travers de réflexions et d'investigations personnelles. Une maîtrise approfondie du référentiel de connaissances et de compétences du PsyEN permet de le mentionner à bon escient.

Il en est de même concernant les différentes directives nationales et académiques relatives à l'activité des PsyEN (élaboration d'un projet d'activités, contribution au projet établissement-volet orientation ou plan pluriannuel d'orientation, références aux indicateurs ...).

Des copies les moins bien évaluées, il émerge pour les évaluateurs, un sentiment de manque de questionnements personnels quant à l'exercice de l'activité professionnelle qui est préjudiciable au candidat.

Ainsi, il est tout aussi curieux de constater que certaines copies n'abordent pas le rôle du PsyEN. D'autres écrits témoignent encore d'un manque de connaissance des grands enjeux du système éducatif et/ou d'une absence de culture institutionnelle : ces points sont regrettables et tout aussi pénalisant.

Il est important que les idées mises en avant soient argumentées et étayées sur une littérature scientifique et une analyse réflexive des expériences vécues ou proposées. En aucun cas, le rôle du PsyEN ne peut se résumer à une liste d'actions, de prescriptions, d'expériences professionnelles, pas plus que de dispositifs et d'instances auxquels le PsyEN participe.

Les références bibliographiques sont appréciées à condition qu'elles viennent en appui du traitement du sujet. Il ne s'agit pas seulement de citer le nom d'un auteur, mais surtout d'utiliser ces mêmes citations à bon escient afin de soutenir une argumentation.

Le jury a valorisé les propos qui témoignaient d'une appropriation personnelle et ajustée de la circulaire de mission et du référentiel de 2017 précédemment cités pour convoquer le rôle du PsyEN, apporter des réponses adaptées au terrain et à la fonction.

En outre, le jury précise qu'un esprit critique, aux propos constructifs, ne saurait être confondu par le candidat avec une remise en cause des valeurs du système éducatif –ou des personnels- surtout lorsque le propos est virulent ou « gratuit ».

Quelles que soient les épreuves, le jury rappelle –comme chaque année- que les connaissances acquises doivent être mobilisées à l'aune du sujet de l'épreuve. Deux écueils sont ainsi à proscrire absolument : d'une part un discours trop général, extérieur à la thématique de l'épreuve, d'autre part un propos se référant de manière excessive voire, exclusive, à l'expérience personnelle du candidat.

4.3. Conseils aux candidats

4.3.1. En amont de la passation du concours

Le jury recommande aux candidats de se pencher sur les textes définissant les missions du PsyEN et le cadre de leur exercice, afin d'être en mesure d'analyser leurs implications et déclinaisons concrètes, afin de les mettre en perspective avec les observations réalisées à l'occasion des stages ou d'échanges que le candidat a pu avoir avec des professionnels.

De même, la lecture des ouvrages indiqués dans la bibliographie <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264> est l'occasion d'un approfondissement et d'une actualisation des connaissances. Le jury conseille aux candidats d'exercer une veille sur les différents sujets relevant du programme du concours. La connaissance de l'actualité du système éducatif est une occasion de faire la preuve de son intérêt pour le métier et le contexte de travail des PsyEN et de la compréhension des enjeux du moment, au regard des évolutions de ce même système éducatif.

4.3.2. Le jour des épreuves du concours

Le jury suggère au candidat de contextualiser le sujet et de cerner la problématique principale. Afin d'éviter les lieux communs, le candidat doit privilégier une approche étayée par des arguments adaptés et citer des références à bon escient. S'il dispose déjà d'une expérience professionnelle dans le domaine éducatif, le candidat peut étoffer son propos à l'aide de mises en situation concrètes et d'exemples pratiques, démontrant ainsi une connaissance, même a minima, du terrain car cela sera toujours apprécié.

Le jury recommande également au candidat d'éviter de recourir à des plans et formulations stéréotypés, des connaissances plaquées qui ne seraient pas en lien avec le sujet précis : le risque de présentation trop « scolaire » voire d'un développement hors sujet sont plus aisés à contenir.

Enfin il est important pour le candidat de bien gérer son temps afin de pouvoir relire sereinement sa copie, s'assurer de sa lisibilité, du respect des règles d'orthographe, grammaticales, de correction syntaxique.

D'une manière générale, un écrit faisant preuve de clarté et de rigueur prouve que le candidat a cerné les questions en se les appropriant ; à l'inverse certaines copies donnent l'impression d'une maîtrise superficielle du sujet et de ses enjeux. Le jury recommande aux candidats de construire leur propos de façon cohérente en articulant les réponses aux différents points et en proposant un traitement équilibré de chaque question. Le candidat doit veiller à tirer profit des documents mis à disposition.

Afin d'établir les bases de sa réflexion, le candidat doit s'assurer de proposer des définitions précises pour chaque concept-clé décliné. Le jury apprécie que le candidat soit capable d'extraire des éléments théoriques des documents mis à sa disposition, et de les mettre en perspective.

Le jury recommande aux candidats de prendre la mesure des mots choisis. Sans jargonner, il est important d'utiliser les termes précis pour décrire la situation.

La connaissance du système scolaire, des instances de concertation et de délibération propres au fonctionnement des établissements scolaires, ainsi que des différents parcours d'accompagnement de l'élève constituent un atout supplémentaire pour la réussite de l'épreuve. Les membres du jury recommandent également au candidat de démontrer sa compréhension du référentiel de compétences du métier de PsyEN et de la place qu'occupe ce professionnel dans la communauté éducative ; il s'agit par exemple d'explicitier les liens tissés avec les médecins scolaires, les infirmiers scolaires, les conseillers principaux d'éducation et les assistants sociaux de l'Éducation nationale : attention cette liste n'est pas exhaustive...

4.4. Les sujets

Rappel :

Le jury rappelle que les sujets des épreuves d'admissibilité de la session 2023 ainsi que ceux des sessions antérieures sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-des-psychologues-de-l-education-nationale-11264>

4.4.1. Épreuve 1 du concours externe : connaissance du système éducatif (épreuve commune aux EDA et EDO)

L'épreuve permet au candidat de démontrer ses capacités d'analyse, la qualité de sa réflexion et sa compréhension de la place de la psychologie et du psychologue de l'Éducation nationale dans la contribution à la réussite de tous les élèves, dans la connaissance des besoins spécifiques des enfants et des adolescents à cette période, dans l'élaboration d'une trajectoire scolaire ambitieuse et dans le développement de leur personnalité, de leur autonomie et de leur citoyenneté.

4.4.2. Sujet :

L'orientation scolaire, paradoxes, mythes et défis, Frédérique Weixler, Au fil du débat, Berger-Levrault, pages 76-77

Mixité, mixités

L'idée qu'être scolarisé avec des élèves plus faibles empêcherait de progresser et aurait en conséquence une influence négative sur les parcours et les choix d'orientation est fortement corrélée à ces conceptions de l'intelligence mais aussi à notre histoire de « démocratisation ségrégative ».

De plus sont souvent mêlés dans les débats la mixité sociale et la mixité scolaire (en termes de niveaux de réussite, c'est-à-dire d'organisation en classes hétérogènes) qui, bien entendu, sont moins étanches en France que la corrélation entre origine socio-économique et destin scolaire y est une des plus fortes, selon PISA. Mais ce rapprochement et les approximations conceptuelles qui en découlent contribuent à rendre les débats vifs et confus.

Ces sujets sont très sensibles en France et ce sont ceux où il est le plus difficile en tant que parent de garder la tête froide. Deux discours s'opposent : celui qui s'appuie sur des recherches, comparaisons internationales et valeurs universelles et celui du ressenti et des rumeurs.

L'OCDE martèle régulièrement que favoriser l'équité améliore le parcours des élèves défavorisés et ne compromet nullement la progression de leurs camarades ; C'est sans doute un des messages (et celui de la seconde chance) qui serait transformateur en France s'il était réellement partagé par l'ensemble des acteurs. Au quotidien, la plupart des parents sont persuadés qu'ils augmentent les chances d'un parcours de réussite de leur enfant en le scolarisant avec des élèves issus de milieu favorisé.

La mixité scolaire inter ou intra-établissement est sans doute un sujet encore plus inflammable en France que celui de la mixité sociale. En effet il concentre plusieurs mythes en représentations évoquées précédemment, notamment autour du mérite. Schématiquement à la fois celui du mérite « tout élève qui travaille réussit », chacun aurait donc sa chance, mais au-delà celui de « qui se ressemble s'assemble ». Et plus puissante encore la crainte que le mélange nuise à la qualité et la progression des meilleurs. Les recherches nationales et internationales qui prouvent que la mixité scolaire ne nuit pas aux meilleurs et fait progresser les moins bons ont peu de prise sur le grand public et sont peu présentées dans les médias.

L'étude de deux chercheuses de l'INSEE qui concerne un suivi de sept cohortes de candidats au baccalauréat de 2010 à 2016 (soit presque 3 millions d'élèves) objective des constats empiriques : être scolarisé dans une classe comportant une proportion de « bons » élèves sur le plan des résultats n'apporte pas d'effets positifs et se révèle même pénalisant pour les élèves qui au départ étaient les plus performants ? Une des hypothèses de ce résultat est l'exposition à la compétition. Plusieurs études nationales et internationales vont dans le même sens.

4.4.3. Éléments de corrigé

Avertissement : le directeur des concours rappelle que son choix délibéré d'utiliser une présentation sous la forme de « puces » pour énumérer les attendus et les pistes de réflexions possibles, n'est pas à reproduire dans une copie qui doit être impérativement rédigée par le candidat, le jour de l'examen. Cette forme a été volontairement retenue ici, parce qu'il ne s'agit pas de proposer une copie modèle mais le matériau à partir duquel les candidats pouvaient composer leurs réponses.

4.4.3.1 Question 1 : Vous commenterez cet extrait en vous appuyant sur vos connaissances institutionnelles et proposerez une définition du concept de méritocratie scolaire.

Cet extrait aborde la question de la mixité sociale et de la mixité scolaire. Il cherche notamment à comprendre pourquoi les résultats de recherches montrant qu'une mixité scolaire et sociale a un impact positif sur la réussite de tous n'arrivent pas modifier les préjugés et représentations chez les enseignants et les parents d'élèves.

Dans le système éducatif, les inégalités sociales sont reproduites et tendent à être légitimées surtout si les positions inégalitaires sont perçues comme justes.

Deux approches pouvaient servir de préalable :

- Les facteurs liés au mérite (notion de méritocratie).
- Les facteurs non liés au mérite qui affectent la performance scolaire.

Les candidats pouvaient évoquer à cet égard quelques éléments liés à l'histoire de notre institution (lois, réformes etc.) permettant d'œuvrer à renforcer l'égalité des chances et des recherches menées par des sociologues ou psychologues à propos de la mixité (sociale, scolaire, de genre), au nombre desquels, même s'ils ne sont pas exhaustifs :

- La mixité rendue obligatoire par la loi HABY en 1975, le collège unique.
- L'école inclusive qui constitue un enjeu fondamental d'équité – Loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
 - Les mesures pédagogiques structurelles mises en œuvre pour favoriser l'égalité des chances : éducation prioritaire, dédoublement des classes, instruction scolaire dès 3 ans, internats d'excellence.
 - La réussite de chaque élève, quel que soit son sexe mais aussi son origine ethnique et origine sociale, qui est au cœur de la mission de l'école de la République.
 - Le rôle premier du système éducatif dans la réduction des inégalités sociales (réf au code de l'Éducation / article L111.1).
 - L'organisation scolaire en France, la carte scolaire (ex : établissements publics / privés, répartition inégale des catégories sociales selon les territoires, selon les établissements).
 - Les recherches sur les effets établissement /effet classe/ effet maître.
 - L'importance de la coéducation.

Le candidat pouvait appuyer son raisonnement sur différentes littératures et enquêtes dont, à titre d'exemples (non limitatifs) :

- Les études sur les pratiques et les politiques d'orientation (statistiques DEPP par exemple).
- Les dernières enquêtes PISA : poids du déterminisme social sur les résultats des élèves en France qui s'accroît et position de la France dans ce classement international.
 - Le poids de ces déterminismes sur les parcours scolaires : ex des élèves issus des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ouvrières se dirigent plus souvent en voie pro ; ou encore des classes préparatoires aux grandes écoles recrutent essentiellement des PCS très favorisées etc.
 - Les travaux de BOUDON sur l'inégalité des chances ou de BOURDIEU et PASSERON sur la reproduction des inégalités sociales dans le système éducatif. Les enfants de milieux favorisés et défavorisés n'ont pas les mêmes chances de réussir scolairement.
 - Les travaux de DURU-BELLAT ou de VOUILLOT sur la diversification de l'orientation des filles /garçons.

4.4.3.2 Question 2 : A l'aide de vos connaissances, notamment en psychologie, vous montrerez comment peuvent s'expliquer les résistances des parents et des enseignants à l'égard de la mixité sociale et de la mixité scolaire.

Il était attendu (mais ce n'est pas limitatif) que le candidat explore plusieurs pistes dont au moins celles liées à la psychologie en tant que discipline scientifique en illustrant son propos.

L'autre piste à soulever était celle de la complexité des causes, de leur aspect multifactoriel : culturels, psychologiques, socio-psychologiques, affectifs, etc.

Quelques exemples d'approches/conceptions/modèles pouvaient être convoqués :

- Les conceptions issues de la psychologie sociale / mécanismes psychologiques : représentations sociales (DURKHEIM, MOSCOVICI), stéréotypes, biais de jugement (Pygmalion, Golem), croyances, catégorisation sociale, théories implicites de personnalité etc.
- L'approche sociologique : rôles sociaux (DURU-BELLAT), rôle de l'école dans la reproduction des inégalités sociales (BOURDIEU), croyances culturelles.
- Psychologie de l'Éducation : études sur les élèves des milieux populaires (BONNERY).
- Psychologie cognitive : Dissonance cognitive, Biais cognitifs (HOUDE, BORST), Erreur fondamentale d'attribution, Théories implicites de l'Intelligence etc.
- Conceptions issues de la psychanalyse : repli sur soi ; concept de résistance individuelle et collective ; autocensure et ambition ; concept de réactance ; transfert et contre-transfert, décentration etc.

4.4.3.3 Question 3 : De quelle(s) façon(s) le PsyEN peut-il contribuer à montrer que la mixité sociale et scolaire a un effet bénéfique pour tous les élèves ? Vous donnerez quelques exemples contextualisés en vous référant au référentiel de connaissances et de compétences du PsyEN.

Les points saillants qui pouvaient être mis en avant :

L'École est le lieu de la réussite de tous les élèves, favorisant les apprentissages, le développement de compétences académiques mais également d'autres compétences comme : se connaître, savoir vivre ensemble, aider les autres, faire preuve d'empathie/coopérer, accepter l'altérité, la différence, se projeter (s'autoriser à envisager d'autres possibles).

A minima, on pouvait attendre que le candidat présente des exemples concrets adaptables au contexte scolaire, en lien avec le référentiel de connaissances et de compétences du PsyEN, en mettant en avant la place et le rôle du PsyEN dans les actions présentées, permettant de développer la question de la mixité sociale et scolaire. Le candidat devait également mettre en exergue l'importance d'un travail partenarial (partenaires internes et externes à l'EN).

Voici quelques éléments du référentiel de connaissances et de compétences sur lesquels le candidat pouvait s'appuyer :

- Les PsyEN concourent au bon déroulement de l'ensemble des missions d'instruction et d'éducation que la Nation assigne à l'École et participent à la lutte contre les effets des inégalités sociales.
- Ils contribuent dans leur action à faire partager les valeurs fondamentales de la République, à promouvoir l'esprit de responsabilité et la recherche de bien commun, en excluant toute forme de discrimination.

- Ils contribuent à la réussite scolaire de tous les élèves dans leur diversité et selon la nature de leurs besoins, en aidant les enseignants à élaborer des modalités et/ou dispositifs pédagogiques d'aide tenant compte des caractéristiques et singularités des élèves concernés.
- Ils prennent part à l'instauration d'un climat scolaire serein et de conditions d'études propices à la mobilisation scolaire.
- Ils apportent un point de vue global voire systémique à l'analyse des fonctionnements de classe, d'école et d'établissement.
- Ils interviennent plus directement et en tant que de besoin en direction de la communauté éducative dans son ensemble au bénéfice de la restauration ou de la préservation de la qualité du climat scolaire.

Focus sur les PsyEN EDA :

- Ils contribuent à la mise en place d'actions propices à favoriser un climat scolaire bienveillant dans les écoles en participant avec les professeurs des écoles à la mise en place d'initiatives spécifiques visant l'éducation à la citoyenneté et à la qualité du vivre ensemble (ateliers philo, ateliers psycho, prévention du harcèlement, formation à la médiation, etc.).
- Ils conçoivent et conduisent des actions de prévention et de remédiation individuelle ou collective au titre de leur intervention dans les RASED.

Focus sur les PsyEN EDO :

- Ils contribuent aux initiatives visant l'instauration d'un climat scolaire bienveillant en répondant aux sollicitations des enseignants et des personnels de vie scolaire pour l'analyse, le décryptage et la prise en compte des comportements individuels ou collectifs le nécessitant.

Actions qui pouvaient être menées pour démontrer que la mixité est bénéfique à tous les élèves :

- Développement des compétences psychosociales (CPS), *softskills* (estime de soi, sentiment de compétence, d'autodétermination, d'empathie, renforcement de l'ambition etc.).
- Développement d'un cadre favorable aux apprentissages/ climat scolaire.
- Concevoir des modalités pédagogiques visant à favoriser la coopération entre les élèves / différenciation, aménagements pédagogiques.
- Mettre en œuvre des modalités pédagogiques permettant « d'apprendre à apprendre », rôle de la métacognition dans les processus d'apprentissage etc.
- Renforcer l'accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Accompagner à l'orientation, favoriser l'ambition scolaire et la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur : cordées de la réussite, égalité filles/garçons – travail sur les représentations de soi, des métiers, des formations / proposer des actions pour les élèves (ex : témoignages d'anciens collégiens ou lycéens sur leurs parcours d'études) ; Pour les équipes : suivi de cohortes ; travail sur les taux d'admission dans le supérieur (ex : montrer qu'ils ont autant de chance d'être admis que dans un lycée jugé « plus prestigieux »).
- Formation des enseignants / ateliers parents / mobilisation de l'ensemble des acteurs du système éducatif : rôle du Psy EN dans la formation des équipes et à travers la formation et la diffusion des études sur les effets positifs de la mixité.

4.4.4. Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur les politiques éducatives (concours externe et troisième concours)

L'épreuve se présente sous la forme d'un ensemble de documents relatifs à une question éducative particulière réunis dans un dossier que les candidats étudient et sur lequel ils doivent se positionner au regard de la problématique soulevée. Elle appelle la production d'une synthèse argumentée permettant au jury d'apprécier la qualité et la pertinence des capacités d'analyse des candidats. Le dossier traite d'une thématique en rapport avec la place du psychologue dans l'Éducation nationale : un dispositif pédagogique, une question relative à l'éducation à la santé ou à la citoyenneté, un sujet sur l'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap, une question relative au climat scolaire, une problématique de développement psychologique et social, d'entrée dans les apprentissages, d'orientation scolaire ou professionnelle, un type de difficulté scolaire (démobilisation, décrochage cognitif et scolaire...).

Compte-tenu de son ancrage dans la réalité de l'exercice du PsyEN au sein du système éducatif, cette épreuve permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à inscrire son action dans le cadre du fonctionnement des écoles et établissements d'enseignement en appui des équipes auxquelles il apportera son expertise.

4.4.4.1 Question 1 : Après avoir lu l'étude de cas correspondant à la spécialité choisie, vous répondrez aux questions suivantes :

En tant que psychologue de l'Éducation nationale, quelle analyse faites-vous de la situation de l'élève ?

Selon vous, pour quelles raisons un bilan psychologique a-t-il été réalisé ? Quels en sont les objectifs ?

Quelles précautions sont à prendre pour un tel bilan dans le cas d'élèves maîtrisant peu la langue française, que ce soient en termes de choix d'outil, de passation, de communication des résultats (orale et écrite), de préconisations ou d'avis ?

Comment envisageriez-vous la suite du travail pour cette situation ? Quelles recommandations pourriez-vous formuler ?

Éléments de réponses pour l'étude de cas EDO : situation de Mohamed

Les informations principales dont on dispose :

- Mohamed est actuellement non scolarisé.
- Il était scolarisé l'année dernière en lycée professionnel.
- La langue maternelle n'est pas le français.
- Mohamed et son père sont arabophones.
- L'acquisition du français est difficile pour Mohamed.
- Mohamed a pour projet de devenir médecin ou dentiste (métier du grand-père).
- Son milieu familial est soutenant.
- Il est en France depuis dix ans.
- Il met en évidence peu d'acquis de la langue française.
- Il a été scolarisé en école arabophone.

Points saillants mais non limitatifs :

- Pas de déficit cognitif.
- Pas de motivation et donc d'investissement dans la scolarisation et la langue française.
- Dossier MDPH constitué mais pas renouvelé (pas souhaité ?).
- Absentéisme en UPE2A.

- Absence de progrès en classe UPE2A.
- Ambition de Mohamed, qui se traduit notamment par le choix d'un métier prestigieux mais qui ne semble pas se donner les moyens scolaires d'y parvenir.

Les informations qu'il fallait chercher à obtenir :

- Que contient le dossier MDPH ? Pourquoi l'équipe pédagogique a insisté pour déposer un dossier MDPH ?
- Quels sont les aménagements préconisés ?
- Pourquoi ne sont-ils pas mis en œuvre ?
- Quel est son véritable niveau en langue arabe (orale et écrite) ? Présente-t-il des difficultés en langue arabe (compréhension, expression orale, expression écrite, etc.)
- Quelle est la demande du lycée professionnel ?
- Quelle est la demande du jeune ?
- Quelle est la demande du père et de la famille ?
- Ces demandes sont-elles compatibles ?
- Comment l'élève se sent-il ? A l'école ? En France ? Quel est son vécu ?

Pourquoi un bilan ?

- Justifier le choix de cet outil car il s'agit d'un jeune / élève non francophone
- Évaluer les difficultés scolaires et langagières
- Tester l'hypothèse d'un éventuel trouble du développement intellectuel (est ce que les difficultés sont générales et concernent tous les champs des compétences et capacités cognitives ?)
- Tester l'hypothèse d'un éventuel trouble du langage et des apprentissages (à compléter par d'autres outils, etc.)

Les précautions professionnelle d'usage à mentionner :

- Référence au code de déontologie (outils scientifiques adaptés et validés)
- Recommandation de la commission internationale des tests (outils adaptés à l'âge et au profil du jeune)
- Règles de passation et compréhension des consignes
- Présence d'un interprète pour la restitution
- Passation dynamique (protocole de passation spécifique : test – apprentissage – retest)
- Prise en compte de la culture et des biais potentiels lors de la passation et dans la rédaction du compte rendu
- Possibilité d'utiliser des tests alternatifs (matrices de Raven – Raven's 2, RCC, etc.)

Éléments de réponses pour l'étude de cas EDA : situation de Delfine

Les informations dont on disposait :

- Delfine est d'origine turque, elle est née en France
- Elle a deux frères aînés en parcours adapté et spécialisé
- La famille refuse de rencontrer la psychologue
- Un bilan orthophonique a été réalisé mais pas approfondi
- Son suivi en ethnopsychiatrie-psychologie s'est arrêté (à l'initiative de qui ?)
- Delfine parle et comprend le turc mais est difficilement compréhensible
- Le PRE s'est interrompu
- Elle semble refuser de parler en français

Les informations qu'il fallait chercher à obtenir :

- Niveau d'acculturation de la famille à la langue française (soutien de la famille en français, etc.)
- L'ensemble du WISC-V (indice INV, etc.)

Pourquoi un bilan était opportun ? :

- Justifier le de cet outil car il s'agit d'un jeune / élève non francophone
- Évaluer les difficultés scolaires et langagières
- Tester l'hypothèse d'un éventuel trouble du développement intellectuel (est-ce que les difficultés sont générales et concernent tous les champs des compétences et des capacités cognitives ?)
- Tester l'hypothèse d'un éventuel trouble du langage et des apprentissages (à compléter par d'autres outils, etc.)

Les précautions professionnelles d'usage à mentionner:

- Accompagnement de la famille dans la mise en œuvre (coéducation) des recommandations (refus de la famille des propositions de scolarité adaptée, etc.)
- Référence au code de déontologie (outils scientifiques adaptés et validés) Recommandation de la commission internationale des tests (outils adaptés à l'âge et au profil du jeune)
- Règles de passation et compréhension des consignes
- Présence d'un interprète pour la restitution
- Passation dynamique (protocole de passation spécifique : test – apprentissage – retest)
- Prise en compte de la culture et des biais potentiels lors de la passation dans rédaction du compte rendu
- Possibilité d'utiliser des tests alternatifs (WNV, matrices de Raven – Raven's 2, RCC, etc.)

Recommandations possibles :

- Faire les bilans approfondis déjà recommandés
- Prévoir un bilan ophtalmologique / orthoptiste
- Prévoir un bilan psychomoteur
- Reprendre le suivi avec l'ethnopsychologue
- Débuter un suivi psychologique
- Avec l'accord de la famille échanger avec l'ethnopsychologue et disposer du compte rendu études recommandations
- Disposer du premier bilan orthophonique (et suivre les recommandations)
- Sous réserve de l'avis du médecin de l'Éducation Nationale mise en œuvre d'un PAP a minima, (ou alors d'un PPS en lien avec un dossier MDPH ?)

4.4.4.2 Question 2 : En vous appuyant sur la situation de l'enfant et les documents mis à disposition, quel accompagnement efficace par le psychologue de l'Éducation nationale proposez-vous, en lien avec les partenaires professionnels et les parents, afin de favoriser le parcours des jeunes évoluant dans des contextes transculturels ?

Éléments de réponses qui pouvaient être apportés :

- Prise en compte du potentiel conflit de valeurs entre l'école et la maison, des représentations différentes de l'école, explicitation des attendus de l'école pour des familles parfois éloignées de l'école et meilleure compréhension par l'école de ces écarts
- Coéducation facilitatrice (on peut citer ici quelques exemples d'actions possibles, en direction des familles, en direction de l'École et le rôle de tiers entre l'École et la famille => voir corrigé épreuve de la session 2023 dans rapport de jury 2023).

- Climat scolaire bienveillant : accueillir les familles, reconnaître et valoriser leur culture, leurs normes, leurs valeurs. Favoriser donc les échanges entre les familles et l'École (le PsyEN peut organiser des temps de parole par exemple autour de thématiques précises ; peut rencontrer les familles et faire un travail de liaison).
- Importance du travail pluridisciplinaire et pluri-catégoriel (par exemple travail avec le professeur documentaliste etc.)
- Référentiel de connaissances et de compétences du PsyEN : il contribue à la réussite scolaire de tous les élèves dans leur diversité.
- Le PsyEN peut sensibiliser les équipes éducatives aux questions transculturelles, par exemple au bilinguisme et ses bénéfices pour l'élève et l'école.
-
- Modes de communication efficaces selon les situations (si barrière de la langue, barrière de l'écrit...) notamment la communication entre l'école et la famille.

4.4.4.3 Question 3 : En quoi l'approche transculturelle peut-elle être pertinente pour répondre à l'ambition de l'inclusion scolaire ?

Eléments de réponses qui pouvaient être apportés :

- Définition des « contextes transculturels » (transition entre des contextes culturels différents) et de l'inclusion scolaire si cela n'a pas été donné dans l'introduction.
- Différences éventuelles entre le transculturel et l'interculturel. L'interculturel traduit une volonté d'instaurer un dialogue entre personnes de culture différentes. Dans l'approche transculturelle, il ne s'agit pas seulement.
- Inclusion scolaire visant l'égalité des chances afin que tous les enfants apprennent quelles que soient leur origine, religion, genre, orientation sexuelle, leur handicap ou maladie.
- Dans les deux cas, notion d'interaction entre l'individu (pris dans sa globalité) et l'environnement (l'école).
- L'approche transculturelle pour porter un regard positif sur l'altérité en favorisant l'acceptation des différences.
- L'approche transculturelle pour valoriser le parcours du jeune et de sa famille.

5. Bilan des épreuves d'admission

5.1. Quelques données chiffrées

Les différents éléments présentés dans les tableaux ci-dessous font apparaître notamment les constats suivants :

- Une certaine constance en termes de notes obtenues depuis 2019 au niveau des épreuves orales d'admission pour l'ensemble des candidats et plus encore pour les admis ;
- Un taux de réussite en 2024 proche de celui de 2023

Présents à l'admission - 2024

QP_CODE	EPR_CODE	MAT_LIBELLE	Moy	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	201	Analyse d'une problématique	14,05	20,00	5,00	3,86
	202	Etude d'une situation	14,27	20,00	5,00	3,72
Moyenne			14,16	20,00	5,00	3,78
PSYEN EDO	201	Analyse d'une problématique	13,48	20,00	5,50	3,66
	202	Etude d'une situation	14,13	20,00	5,00	4,15
Moyenne			13,80	20,00	5,00	3,92
Moyenne générale			13,97	20,00	5,00	3,85

Présents à l'admission - 2023

QP_CODE	EPR_CODE	MAT_LIBELLE	Moy	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	201	Analyse d'une problématique	13,52	20,00	4,00	3,55
	202	Etude d'une situation	14,31	20,00	4,00	3,59
Moyenne			13,92	20,00	4,00	3,58
PSYEN EDO	201	Analyse d'une problématique	13,92	20,00	6,00	3,20
	202	Etude d'une situation	13,41	20,00	6,00	3,75
Moyenne			13,67	20,00	6,00	3,48
Moyenne générale			13,81	20,00	4,00	3,54

Admis - 2024

QP_CODE	EPR_CODE	MAT_LIBELLE	Moy	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	201	Analyse d'une problématique	14,25	20,00	5,00	3,71
	202	Etude d'une situation	14,44	20,00	5,00	3,62
Moyenne			14,34	20,00	5,00	3,65
PSYEN EDO	201	Analyse d'une problématique	14,71	20,00	5,50	3,18
	202	Etude d'une situation	15,69	20,00	7,00	3,14
Moyenne			15,20	20,00	5,50	3,18
Moyenne générale			14,75	20,00	5,00	3,46

Admis - 2023

QP_CODE	EPR_CODE	MAT_LIBELLE	Moy	Max	Min	Écartype
PSYEN EDA	201	Analyse d'une problématique	13,87	20,00	8,00	3,26
	202	Etude d'une situation	14,66	20,00	7,00	3,28
Total PSYEN EDA			14,26	20,00	7,00	3,29
PSYEN EDO	201	Analyse d'une problématique	14,52	20,00	8,00	2,86
	202	Etude d'une situation	14,11	20,00	7,50	3,45
Total PSYEN EDO			14,31	20,00	7,50	3,17
Total général			14,28	20,00	7,00	3,23

Remarque sur le troisième concours :

Les prestations à l'oral ont été favorablement appréciées. Le faible nombre de candidats ne permet toutefois pas encore de procéder à une analyse significativement différente de celle du concours externe.

5.2. Les attendus du jury concernant les épreuves d'admission des concours externe et troisième concours

Les épreuves orales sont destinées à apprécier le positionnement professionnel des candidats au sein du service public d'éducation, en tenant compte du fait que les candidats ne disposent souvent -dans le cadre du concours externe comme dans celui du troisième concours- que d'une expérience limitée de l'Éducation nationale. Le jury prend d'abord en compte la capacité du candidat à conduire des raisonnements qui intègrent la dimension institutionnelle dans les situations proposées.

Les deux épreuves d'admission sont complémentaires. L'étude d'une situation est l'occasion pour le jury de considérer l'aptitude du candidat à dialoguer, proposer des réponses argumentées et de manifester un recul critique, constructif. L'épreuve consacrée à l'analyse d'une problématique permet d'apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions de PsyEN dans le cadre de la spécialité choisie (EDA ou EDO) et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, la problématiser et proposer des réponses appropriées.

La compréhension du cadre professionnel et l'appropriation des concepts constituent des points forts d'attention : ainsi, par exemple, il ne suffit pas de citer « l'éducation inclusive » mais, d'être en capacité de montrer comment il est possible d'agir concrètement sur quelques leviers pour la mettre en place ou l'améliorer.

Autre point crucial : le principe de laïcité, son application au sein de l'institution doivent être connus des candidats et ne sauraient se réduire en aucun cas à la question du voile. Le jury a souvent vérifié la robustesse de l'appropriation de ce principe, notamment au travers de situations concrètes. Là encore, il s'agit pour le candidat de démontrer sa capacité de réflexion, d'intelligence des situations, de bienveillance lorsqu'il faut faire montre de pédagogie et de fermeté, au regard de la Loi, en cas de transgression persistante.

Le directoire ajoute que certains candidats font preuve de rigidité, au sujet de questions sociales vives, sans doute en raison d'une réflexion préalable insuffisante à propos de l'accueil et de l'accompagnement des publics différents (vulnérables ?), et plus largement de tous les publics. A cet égard, les jurys ont parfois constaté que nombre de candidats ignoraient les questions d'actualités ou les débats de fond qui traversent la société ; cette lacune est particulièrement regrettable lorsqu'il s'agit de sujets en lien avec l'actualité éducative et préjudiciable lorsque l'on prétend intégrer la catégorie des cadres A de la fonction publique d'État.

Concernant les présentations et exposés, la qualité de l'expression du candidat, la capacité à argumenter et à défendre des convictions tout en se détachant de ses notes est appréciée. Une conclusion à la fin de la présentation liminaire lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en ouvrant sa réflexion.

5.3. Quelques conseils aux candidats

Le jury apprécie que le candidat sache se détacher de ses notes pour interagir et s'ouvrir aux questions. Les questions posées sont autant d'occasions d'entrer en dialogue avec le jury. Il est conseillé aux candidats de s'autoriser à aller au-delà de l'analyse et des connaissances théoriques et formelles, pour tendre vers des propositions alternatives, novatrices et opérationnelles.

Le jury leur conseille également de se construire des représentations « élargies » intégrant les actions du PsyEN au sein de la communauté éducative ainsi que de s'approprier les dimensions du travail en équipe.

Pour ce faire, des visites d'écoles, d'établissements et de services médico-sociaux seront utiles, et si possible des entretiens avec un psychologue de l'Éducation nationale en poste, des membres d'un RASED, un directeur de CIO et/ ou un inspecteur territorial, afin de mieux appréhender le métier et de se familiariser avec la culture du système éducatif et de ses professionnels. Le candidat peut solliciter un stage auprès de ces structures, ce qui lui permettra de se projeter dans ses futures missions comme membre d'un collectif.

5.3.1. Conseils spécifiques sur l'épreuve orale

D'une manière générale, le candidat doit proposer un discours organisé, en priorisant ses idées et en explicitant la problématique à laquelle il s'attachera à répondre. Rigueur, structure et cohérence sont recommandées. La paraphrase, les « catalogues » de missions, d'actions envisagées ou de dispositifs présentés sont à bannir. Le jury appréciera que le candidat prenne le temps de proposer une réflexion construite dans un ensemble cohérent, ouvert : ne pas hésiter à utiliser les questions comme un prétexte pour rebondir, puis élargir et problématiser sa pensée est la bonne stratégie à adopter.

La gestion des émotions fait partie des compétences du PsyEN, en faire la démonstration lors de l'entretien sera donc favorablement remarqué. De même, la capacité à faire preuve à la fois de flexibilité et de pragmatisme dans le traitement de situations complexes correspond à la capacité attendue d'un psychologue de l'Éducation nationale : savoir conjuguer exigence, bienveillance et ouverture d'esprit.

Le jury recommande au candidat d'éviter l'usage d'abréviations ou d'acronymes : ses différents interlocuteurs ne maîtriseront pas nécessairement cette terminologie spécifique.

Par ailleurs, la bonne gestion du temps permettra au candidat de traiter toutes les questions dans le temps imparti, il peut donc prévoir une montre afin de garantir une distribution du temps équitable entre les différentes parties. Enfin, une conclusion ouvrant des perspectives lui permettra de terminer son propos en prenant de la hauteur et en prolongeant la réflexion.

D'une manière générale, il est apprécié que le candidat mette en avant sa personnalité, sa spécificité, en osant être lui-même.

5.3.2. Conseils spécifiques sur le fond des sujets traités

Le jury recommande de lire les consignes et les documents avec attention afin de ne pas se précipiter une réponse univoque et prématurée avant d'avoir cerné la demande : chaque élément de la consigne peut apporter une indication qui permettra d'éclairer ou de nuancer une hypothèse

Afin de fonder sa réflexion sur des bases robustes, le candidat s'assurera de proposer des définitions précises pour chaque concept-clé mentionné, et employer la terminologie idoine. En outre, il devra veiller à ne pas employer de vocabulaire stigmatisant (par exemple : « l'élève intègre une classe normale »), le jury est très attentif à ces aspects.

Des connaissances institutionnelles, scientifiques, psychologiques et législatives (lois, décrets, circulaires, textes officiels) permettent au candidat d'aborder la thématique choisie en proposant des solutions de mises en œuvre de politiques éducatives à la fois, originales et réellement applicables. La compréhension des enjeux du métier de PsyEN, de l'école inclusive, des procédures d'orientation, des différents parcours de scolarisation, des étapes de développement d'un enfant, constitue autant d'atouts supplémentaires pour la réussite de l'épreuve. Le candidat doit se tenir informé des évolutions des politiques éducatives et des textes réglementaires en actualisant de façon permanente ses connaissances dans ce domaine.

Les notions d'autonomie et de liberté pédagogique des enseignants doivent être comprises et situées dans leur cadre et leur complexité.

Le candidat ne doit pas oublier qu'un PsyEN est d'abord au service de l'élève et de sa famille : il doit être en capacité de proposer des solutions en termes pédagogiques et éducatifs en étant bienveillant et empathique, mais également curieux et tolérant, sans pour autant tomber dans une prise en charge thérapeutique qui ne relève pas des missions d'un PsyEN. Ce dernier XXX ?

5.3.3. Compétences valorisées par le jury

Les efforts de clarté de communication avec le jury, des exposés bien construits, vivants et illustrés par des exemples bien choisis, une vision positive et optimiste du métier, rattachée à des valeurs du service public, ont constitué autant d'éléments évalués positivement.

La capacité à s'emparer de la question posée en prenant en compte l'enfant dans sa globalité, en proposant des interventions concrètes en lien avec les politiques éducatives, l'aptitude du candidat à s'interroger plutôt qu'à trouver rapidement une solution, la posture d'écoute et d'empathie ont été particulièrement appréciées.

Le jury a également relevé chez les très bons candidats, une préparation solide et une capacité à argumenter et défendre des convictions.

Des points de fragilités relevés par le jury :

La vision parfois exagérément idéalisée du métier, un temps d'exposé non respecté, une lecture de ses notes tout au long de la présentation, des difficultés à communiquer et à être dans l'échange avec le jury ont été relevés comme des points de fragilité.

Le jury a aussi regretté une préparation parfois insuffisante voire, inexistante, des réponses « trop scolaires » « apprises par cœur » ne permettant pas de montrer la capacité à se projeter dans la réalité, dans ce cas, les candidats s'avèrent rapidement pénalisés !

De même, le jury encourage les candidats à se décaler de leurs propres certitudes et des cadres strictement théoriques, pour inscrire leur activité dans un travail d'équipe, fondée sur les politiques éducatives locales, académiques et nationales.

5.4. Première épreuve d'admission : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du PsyEN

Pour cette épreuve, une question est déterminée par le jury à partir du dossier remis par le candidat. Des exemples se trouvent en annexe.

Les modalités de l'épreuve

Le candidat doit préparer en amont un dossier dactylographié de dix pages au plus – éventuelles annexes incluses -, sur une thématique qu'il sélectionne dans une liste déterminée. Ce dossier, qui porte sur une situation professionnelle, le conduit à mettre en perspective le sujet choisi avec son parcours personnel, une expérience professionnelle ou un stage effectué. Il est transmis au jury par voie électronique avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve orale se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de 15 minutes en réponse à la question proposée par le jury suivi d'un entretien approfondi de 30 minutes. Il est bien précisé que le dossier n'est pas soumis à évaluation et que, seuls l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans la notation.

L'exposé doit amener le candidat à émettre des hypothèses, investiguer une ou plusieurs pistes d'analyse et dégager la contribution spécifique du PsyEN par rapport à la thématique abordée.

Les attendus du jury

L'épreuve permet au jury d'apprécier la démarche de réflexion et d'analyse du candidat et son aptitude au dialogue et au recul critique. Le jury évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à prendre, la mesure du contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société...) sans omettre les valeurs de la République, ainsi que le principe de laïcité : ils incarnent le service public de l'éducation.

C'est à partir de ce dossier que les membres du jury élaborent une question portant ou prolongeant la thématique développée par le candidat et qui lui est remise à son arrivée dans la salle de préparation. Selon le contenu du dossier, elle peut, par exemple, appeler un élargissement permettant la mise en perspective d'une situation décrite dans le dossier ou un approfondissement d'un point particulier. Le candidat dispose de 45 minutes pour préparer son exposé.

Il n'est pas attendu du candidat qu'il s'appuie sur une expérience approfondie des fonctions du PsyEN, mais qu'il soit en mesure, par ses réponses, de développer une analyse distanciée de la situation présentée.

Un dossier problématisé, dépassant la seule description du ou des dispositifs observés, appuyé sur des connaissances solides constitue un atout notable pour la réussite à cette épreuve.

Les membres du jury auxquels le candidat s'adresse ont pris connaissance avec attention du dossier, ils ont rédigé la question qui a été communiquée au candidat en début de préparation.

En conséquence, le candidat ne doit pas présenter son parcours ou se livrer à une simple redite de son dossier mais s'attacher plutôt à répondre à la question posée, en l'étayant sur des connaissances, et en témoignant d'une prise de recul par rapport à la situation présentée.

Pour préparer l'épreuve, le jury invite fortement les candidats à s'entraîner à s'exprimer sur une durée de quinze minutes, en délivrant un propos suffisamment structuré.

Le temps imparti à l'exposé doit être bien calibré grâce à des entraînements préalables, car il ne peut en aucun cas être dépassé. En revanche, proposer une prestation trop courte peut laisser le jury « sur sa faim ». L'idéal est de tirer profit du temps disponible. L'exploitation du dossier par le candidat pour traiter le sujet en l'articulant avec ses connaissances permet également d'en confirmer l'authenticité et/ou l'actualisation.

Des exemples de sujets sur lesquels les candidats ont composé figurent dans le présent rapport.

5.5. Seconde épreuve d'admission : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du PsyEN

Les modalités de l'épreuve

À partir d'une situation individuelle requérant l'intervention d'un psychologue de l'Éducation nationale, il est attendu des candidats qu'ils exposent au jury leur analyse et leur réflexion personnelles concernant les modalités d'action susceptibles d'être mises en œuvre pour apporter une réponse à la question posée. La situation individuelle comporte des questions les conduisant à raisonner par hypothèses et scénarios.

L'épreuve se décompose en deux temps distincts : un temps de présentation et d'exposé du candidat de vingt minutes en réponse à la question posée par le jury suivi d'un entretien approfondi de quarante minutes. Les critères d'évaluation ont trait d'une part à la qualité de l'exposé, dans son organisation, sa forme et son contenu, d'autre part aux échanges avec le jury à partir du sujet de l'exposé et plus largement aux compétences requises d'un PsyEN.

Les attendus du jury

Lors de l'exposé, le jury apprécie que les candidats proposent clairement une problématique et présentent une réflexion structurée s'appuyant sur un plan annoncé en introduction, élargissant le propos en conclusion, inscrivant ainsi le sujet dans un cadre systémique.

Il valorise également l'utilisation des documents et des références de façon pertinente pour donner de la consistance à leur présentation. Les candidats sont souvent bien préparés à cette épreuve, et le jury s'en félicite, il attire cependant leur attention sur le risque de « standardisation » du raisonnement, parfois les réponses sont trop « attendues » et manquent de volonté d'innover...même raisonnablement !

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et apprentissages », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité d'analyser et de comprendre une situation, un travail en équipe au sein d'un cycle, d'un RASED, d'une équipe pluri-professionnelle. La notion de « continuité éducative » (liens entre cycles d'enseignement, avec les différents lieux de vie de l'enfant, avec les partenaires...) doit être comprise par le candidat.

Par ailleurs, l'objectif de l'épreuve est de déceler ses aptitudes dans la conduite d'actions de prévention et de remédiation individuelles ou collectives et d'accompagnement à la mise en place d'actions propices à favoriser un climat scolaire bienveillant dans les écoles.

S'agissant de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », l'épreuve a vocation à vérifier si le candidat est en capacité de cerner la spécificité de la période de l'adolescence, dans ses aspects singuliers, l'engagement scolaire de l'élève et la nécessité d'élaborer d'un projet d'orientation et de construction d'un parcours de formation qualifiant, débouchant sur une insertion professionnelle. Pour ce faire, la compréhension du candidat des attentes et des contraintes du monde économique et professionnel, sa connaissance des problématiques du monde du travail et du marché de l'emploi, des différentes filières et modalités de formation doit être recherchée.

De même, sa sensibilité aux questions d'inégalités socio-économiques (lien entre origines sociales et destin scolaire), de bienveillance et de climat scolaire, son appréhension des questions d'accompagnement des parcours des adolescents et des jeunes adultes et de contribution à la réussite scolaire et universitaire sont sondées. Le rôle de conseiller technique auprès du chef d'établissement constitue également une dimension à mettre en valeur.

Pour les deux spécialités ...

Les candidats capables de proposer des pistes d'adaptations pédagogiques aux gestes professionnels des enseignants ont retenu l'attention du jury et ce, d'autant plus, lorsqu'ils ont su mobiliser des références théoriques et des recherches scientifiques pouvant étayer leurs propos

L'usage des bilans psychologiques constitue un point d'appui important pour la pratique du PsyEN. La méconnaissance de leur fonctionnement et le manque de précision quant à l'interprétation de données chiffrées relevant d'une approche statistique et critériée, pénalisent certains candidats, parfois déroutés quand il s'agit d'expliquer simplement à quoi renvoie un écart-type ou un rang percentile.

La connaissance de la pluralité des batteries de tests psychométriques à disposition est impérative de même qu'une connaissance des épreuves projectives, qu'elles soient narratives (Children's Aperception Test, Thematic Aperception Test, Patte Noire...) ou graphiques (dessins de personnage, de la famille, D10 etc.). Le jury souligne que la lecture d'ouvrages théoriques sur l'analyse des tests, même en lien avec des études de cas, ne peut remplacer l'expérience de la conduite de ceux-ci (stages etc.).

Il est particulièrement utile pour se préparer à cette épreuve de s'entraîner à se projeter dans des situations professionnelles et pratiques sans rester dans une vision « idéalisée » de la fonction.

Annexe 1

Quelques exemples de questions posées et abordées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - Concours PsyEN option EDO :

- Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il contribuer à la réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers ? Quelles ressources mobiliser, au sein de quels dispositifs et à l'aide de quels partenaires ?

- Dans votre dossier, vous indiquez que « *la promotion des compétences psychosociales chez les élèves permet de réduire les comportements de harcèlement chez les élèves* » : Quels sont les autres leviers d'action du psychologue de l'Éducation nationale au sein du système éducatif pour lutter contre le harcèlement scolaire ?

- Vous constatez un nombre important de décrocheurs dans le lycée où vous intervenez. Comment envisagez-vous votre rôle en tant que psychologue de l'Éducation nationale ? Quels moyens mobilisez-vous ? Quels acteurs ou partenaires ? Quels dispositifs pour lutter contre ce phénomène ?

- Dans votre dossier, vous évoquez l'accompagnement des parcours d'orientation comme l'une des missions du PsyEN. Comment peut-il articuler son rôle avec celui d'autres personnels qui partagent cette mission ?

- Vous avez choisi d'élaborer un dossier sur le rapport de l'individu au travail et le rôle de ce dernier dans sa construction identitaire. Pourquoi, selon vous, le ministère a-t-il décidé de placer la découverte des métiers au collège, organisée par la note de service du 23-5-2023, au cœur de ses priorités, et quels bénéfices les jeunes peuvent-ils en tirer dans la formulation de leurs choix d'orientation et la construction progressive de leur parcours ?

- Dans le cadre du travail sur le développement des compétences psycho-sociales, quelles sont les actions que pourrait mettre en œuvre le psychologue de l'éducation nationale pour favoriser le développement de l'estime de soi des élèves en situation de handicap ? Ces actions pourraient-elles également bénéficier à l'ensemble des élèves ?

- Après avoir rappelé les principes fondamentaux de l'école inclusive, vous préciserez le rôle du PsyEN dans l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers. Quelles actions, quels outils, quels partenaires, quelle mise en œuvre, pour favoriser le parcours de ces élèves ?

Quelques exemples de questions posées ou abordées lors de l'épreuve « analyse de problématique » - concours PsyEN option EDA

- Quels outils le psychologue de l'Éducation nationale peut-il mobiliser pour contribuer à la réussite de tous les élèves et des plus fragiles en particulier ?
- Quel rôle et quelle place le PsyEN peut-il avoir dans la réflexion et l'élaboration des projets d'aide à la réussite scolaire concernant l'élève en difficultés ?
- Comment les psychologues de l'Éducation nationale peuvent-ils aider les enfants à se construire un rapport au savoir et à l'école plus serein, malgré les situations difficiles à surmonter dans leur environnement familial et scolaire ?
- Quel cadre de travail le PsyEN peut-il proposer pour favoriser la communication école/famille autour de la situation d'un élève ?
- Quels sont les leviers dont dispose le PsyEN pour travailler sur la prévention du décrochage scolaire et sur la persévérance sachant que l'élève dans cette situation souffre déjà souvent d'une faible estime de lui-même ?
- Après avoir rappelé les principes fondamentaux de l'inclusion, précisez les leviers d'action du PsyEN pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap.
- En quoi le psychologue de l'Éducation nationale est-il un acteur dans le travail d'équipe au sein de l'école ? Vous préciserez notamment comment il peut être un tiers dans la relation entre les parents et l'école quand l'enseignant demande une orientation ?
- Quel rôle et quelle place le psychologue de l'Éducation nationale peut-il avoir dans le traitement de situations d'élèves adoptant des comportements « bruyants » et/ou « opposants » ? Quelles actions pourrait-il conduire ?
- Comment le psychologue de l'Éducation nationale peut-il favoriser et renforcer les liens école-famille ? Vous pourrez illustrer vos propos à l'aide de situations concrètes.
- Quels outils le psychologue de l'Éducation nationale peut-il mobiliser pour accompagner une équipe pédagogique dans le cadre d'une situation d'urgence ? Développez en vous appuyant sur les expériences présentées dans votre document.

Annexe 2

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'Éducation nationale : Exemples de sujets, spécialité EDO

Exemple 1 : Situation de Matéo

EXPOSE DE LA SITUATION

Matéo est en 3^e. Nous sommes au mois de janvier.

L'adolescent est le deuxième d'une fratrie de 3 enfants. Sa sœur aînée de 18 ans est sortie du système scolaire sans valider le bac pro gestion administration qu'elle préparait. Son petit frère vient d'entrer en 6^e. Son père est opérateur dans une grande entreprise industrielle. Sa mère est auxiliaire de vie sociale. Depuis l'école maternelle, les enseignants de Matéo relèvent des problèmes de comportement. Il a d'importantes difficultés de concentration et ne supporte pas la frustration. Il a du mal à communiquer avec ses camarades et s'emporte facilement, ce qui lui a valu de nombreuses sanctions.

Ce n'est que l'an passé que les parents ont accepté de réaliser différents bilans auprès de psychologues et neuropsychologues par rapport aux difficultés de leur fils. Une demande d'aide a été faite auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Une orientation en ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) a été notifiée, mais faute de place, la prise en charge n'est pas effective. Matéo bénéficie d'un accompagnement par une AESH (Accompagnant d'Elève en Situation d'Handicap) de 12 heures par semaine. Cette aide humaine est positionnée principalement sur les matières générales. Son rôle est d'aider Matéo à se recentrer sur sa tâche et à se remobiliser. Elle le fait sortir du cours pour l'aider à se calmer et à l'apaiser lorsqu'il commence à s'énerver et lorsque la pression est trop forte.

Matéo n'a pas d'année de retard. Ses enseignants disent qu'il a des capacités, mais qu'il est rapidement distrait. Son investissement est très différent en fonction du rapport qu'il entretient avec l'enseignant. Il aime les mathématiques. C'est la matière dans laquelle il s'investit le plus. Il manque d'intérêt pour les matières littéraires. C'est très conflictuel avec sa professeure d'espagnol. Il possède de bonnes dispositions pour l'EPS, mais il a du mal à respecter les consignes et se disperse facilement.

Matéo a une mauvaise image de lui-même et se dévalorise beaucoup.

	Français	Anglais	Espagnol	H/G	Maths	Physique Chimie	SVT	Musique	Arts Plastiques	EPS	Technologie
1 ^{er} trimestre	9	8	5	10	14	13	11	14	13	13	12
Moyenne de la classe	11	12	13	12	11	12	12	16	14	15	13

En dehors du collège, il aime faire du vélo et voir ses amis. Il a tenté de faire du football puis du basket en club, mais il s'est rapidement lassé. Il n'est pas parvenu à se plier aux règles et à la discipline nécessaire. Il préfère jouer avec ses copains. Il passe beaucoup de temps sur les écrans. ...

Matéo n'a jamais beaucoup réfléchi à son projet professionnel. Il a du mal à se projeter de façon générale. Sa préoccupation est de gagner beaucoup d'argent. Il n'aime pas beaucoup l'école. Son père, passionné de voiture, le verrait bien dans de la mécanique automobile alors que sa mère voudrait qu'il fasse de longues études.

QUESTIONS

1. Quelle analyse faites-vous de la situation ?
2. En tant que PsyEN, quel rôle pourriez-vous avoir pour accompagner les enseignants dans cette situation ?
3. Quelles actions pourront être mises en place pour aider Matéo à élaborer son projet d'orientation ?

Exemple 2 : situation d'Alix

EXPOSE DE LA SITUATION

Alix est un élève de 3^e générale n'ayant jamais doublé au cours de sa scolarité.

Son adaptation au collège, en classe de 6^e, a été difficile (établissement beaucoup plus grand que son école primaire, trajet en bus qu'il n'avait jamais vécu auparavant, journées plus longues...). En effet, la famille n'est pas vraiment proche des établissements (collèges, lycées), ce qui implique de longs trajets en bus voire internat pour le lycée.

Sa scolarité à l'école primaire se passait plutôt correctement pour Alix. Cependant, pour ses quatre années de collège, Alix a rencontré des difficultés d'organisation dans son travail, les résultats sont souvent fragiles en raison de difficultés mais aussi par manque de travail.

Alix aurait aimé, en fin de 4^e, partir en 3^e prépa métier mais ses parents ont insisté pour qu'il aille en 3^e générale, de peur qu'il ne se ferme trop de porte par la suite.

Ses matières préférées sont l'anglais, les mathématiques et un peu la physique chimie.

Ses parents lui mettent quotidiennement la pression pour qu'il fournisse plus d'efforts pour son travail scolaire, que c'est important pour son avenir et qu'il doit être autonome et plus travailler pour préparer son arrivée au lycée. Ils souhaitent que leur fils ait un bel avenir, car eux (les parents) n'ont pas eu la chance de faire des études. Alix est fatigué de ce discours qui lui est sans cesse répété.

Le vendredi soir avec ses amis, ils font de la musique dans la cave de la maison d'une de ses copines.

Le mercredi soir, c'est natation. Faire des longueurs, Alix adore ça, et ce depuis l'école primaire.

Son père est au chômage depuis deux ans et sa mère est hôtesse de caisse dans une grande surface. Elle travaille assez souvent jusqu'à 21h le soir.

Le soir le papa s'occupe des deux petites sœurs d'Alix. Alix en profite pour concevoir un site internet afin de faire connaître son groupe et enregistrer leur musique. Cela lui prend beaucoup de temps mais il a bien l'intention d'aller jusqu'au bout de son idée.

Son projet serait de travailler dans la musique ou l'informatique ou être professeur d'EPS. Tous ses projets n'enchantent pas vraiment son papa. De plus, les lycées envisageables sont éloignés du domicile et sont dépourvus de transports scolaires.

Il voudrait que son fils aille au lycée général pour faire médecine car dans ce domaine il n'y a pas de chômage et il rêvait d'être médecin plus jeune.

Alix et sa famille ont pris rendez-vous avec le PsyEN de l'établissement afin d'évoquer l'orientation après la classe de 3^{ème}.

QUESTIONS

1. Quels sont les points importants du parcours d'Alix et quelles problématiques en découlent ?
2. Que pourriez-vous proposer pour l'accompagner dans son projet et avec quels partenaires ?
3. Que proposeriez-vous à la famille d'Alix ?

Annexe 3

Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du Psychologue de l'Éducation nationale : Exemples de sujets, spécialité EDA

Exemple 1 : Situation d'AZZA

EXPOSE DE LA SITUATION

Azza a 10 ans. Elle est scolarisée en CM2 dans sa classe d'âge. Ses parents, ses deux jeunes frères et elle ont quitté la Syrie, en passant par la Grèce, au cours d'un long voyage migratoire de 4 années en étant hébergés dans des camps de réfugiés. Ils sont arrivés en France en septembre 2022, lors de son CM1.

Azza raconte depuis peu ce dont elle se souvient de ce difficile parcours et peut pleurer en évoquant des événements difficiles comme des faits de violence dans les camps de réfugiés.

La professeure des écoles observe une élève désireuse d'apprendre, qui participe volontiers à l'oral même si parfois le vocabulaire manque et les erreurs lexicales sont nombreuses. Lorsqu'elle la corrige avec bienveillance, Azza a à cœur de répéter les bons modèles sonores de certains mots, les bonnes tournures de phrases. Malgré son investissement et sa motivation, Azza montre parfois des signes de lassitude et de découragement face à ses difficultés de langage.

Aux tests de positionnement scolaire, il s'avère qu'Azza a un niveau CM1 en mathématiques et plutôt début de CE2 en français, essentiellement du fait de son bilinguisme.

Un bilan psychologique est réalisé (Cf. annexe 1). L'attitude d'Azza au cours de ce bilan est adaptée à la situation d'évaluation : elle se montre motivée et persévérante malgré les difficultés.

Au cours de la réunion d'équipe éducative les acteurs se questionnent sur l'opportunité d'un passage en 6^{ème}, d'une pré-orientation vers les enseignements adaptés ou encore d'un maintien en CM2.

Pièce annexe fournie :

WISC-V

Echelle	Note composite	Rang percentile	Intervalle de confiance 95%
Compréhension Verbale SIM – VOC	ICV : 70 6 – 3	2	65 – 83
Visuo-spatial CUB – PUZ	IVS : 84 8 – 6	14	78 – 93
Raisonnement Fluide MAT – BAL	IRF : 91 8 – 9	27	84 - 99
Mémoire de Travail MCH – MIM	IMT : 74 7 – 4	4	68 – 86
Vitesse de Traitement COD – SYM	IVT : 103 11 – 10	58	93 – 112

QUESTIONS

1. Quels partenaires (internes ou externes à l'Éducation Nationale) peuvent être sollicités pour la mise en place d'aménagements scolaires et/ou adaptations pour Azza ?
2. Que pensez-vous des propositions faites par l'Équipe Éducative concernant le parcours scolaire d'Azza ?
3. Quelles propositions un psychologue de l'Éducation Nationale pourrait faire pour accompagner la famille dans son vécu migratoire traumatique ?

Exemple 2 : Situation de Dimitri

EXPOSE DE LA SITUATION

Dimitri est scolarisé en classe de CM2 dans une école en zone urbaine (REP). Il est âgé de 10 ans ½. Il est arrivé l'année précédente dans l'école.

Scolairement, Dimitri est décrit comme un bon élève, avec des acquis solides et beaucoup de connaissances. Cependant, son enseignante dit de lui qu'il est très sensible, parfois assez rêveur, dans sa bulle, et qu'il peut se mettre à pleurer facilement face à une contrariété ou un conflit avec des pairs. Il n'a d'ailleurs pas de relations très apaisées avec les autres, et dans des situations de conflits, il peut vite se positionner comme « victime ».

Au milieu de l'année scolaire, la maman de Dimitri sollicite spontanément un entretien avec la psychologue de l'Éducation Nationale car elle se questionne « *sur le fonctionnement intellectuel et affectif de son fils* ».

Au cours de cette rencontre, Madame explique que Dimitri montre une grande curiosité pour le monde environnant mais présente une certaine « *hypersensibilité* » : il a du mal à gérer ses émotions et peut être sujet à des accès de colère ou de tristesse au domicile de madame. Elle le trouve « *un peu fragile* », et anxieux. Il s'inquiète d'ailleurs beaucoup pour elle. Elle constate également qu'il pose en permanence les questions qui lui traversent l'esprit, de manière quotidienne.

Les parents de Dimitri sont séparés depuis plusieurs années déjà ; ils ont mis en place, d'un commun accord, une garde alternée pour Dimitri et sa sœur Anya (7 ans). Dimitri et sa sœur vont en alternance, une semaine sur deux, chez l'un des parents. Madame dit que l'entente Co parentale est bonne.

Madame est infirmière, Monsieur est régisseur dans le domaine viticole.

Lors de ce rendez-vous, madame évoque l'alcoolisme chronique et ancien de monsieur mais qui n'a pas été, selon elle, la cause de leur séparation. Elle ajoute que le père de Dimitri est dans le déni concernant sa maladie alcoolique.

Elle explique que lorsque les enfants vont chez leur père, Dimitri peut l'appeler (il a un portable) s'il sent que son père n'est pas en état de les garder. Elle vient alors immédiatement les chercher.

La PsyEN propose alors à madame de rencontrer, dans un premier temps, Dimitri en entretien ; elle y est tout à fait favorable.

La PsyEN le rencontrera deux fois, à une semaine d'intervalle (cf. Annexe 1).

Pièce annexe fournie :

Extraits d'entretiens avec Dimitri

Dimitri se repère bien dans son parcours scolaire, par rapport à la situation familiale et le système de garde alternée.

Concernant l'école, Dimitri dit bien aimer y venir « *mais ça dépend des jours* » et apprécier toutes les matières proposées sauf l'histoire.

Les relations avec ses pairs ne semblent pas très solides et un peu conflictuelles par moment.

En dehors de l'école, Dimitri aime lire et joue au tennis.

Lors de la première rencontre, Dimitri se montre très fatigué et semble très triste. D'ailleurs, il se met à pleurer. Je lui demande ce qui ne va pas, il ne peut pas m'expliquer ce qu'il se passe, pour quelles raisons il pleure, et ne cesse de me répéter : « *je ne sais pas...je ne sais pas...je suis tellement fatigué* ».

Je lui propose de dessiner, il accepte mais n'arrive pas à élaborer quoi que ce soit.

Je propose d'arrêter cet entretien et de le revoir la semaine suivante, ce qu'il accepte.

A la seconde rencontre, Dimitri arrive plus souriant, mais les yeux cernés, assez pâle.

Je le lui fais remarquer ; Dimitri me dit : « *Je ne dors pas très bien en ce moment, je fais des cauchemars* ».

Il accepte très facilement de me raconter son dernier cauchemar, le récit est détaillé : sa mère est en danger, car blessée par un tir militaire et Dimitri se doit de la sauver. Cependant, personne ne vient à leur secours (ambulance pourtant présente) et Dimitri ne trouve plus le chemin de la maison, l'application de son téléphone étant elle-même en panne...

Je lui demande s'il fait souvent des cauchemars ; Dimitri me répond qu'en ce moment, depuis une ou deux semaines, il recommence à faire des cauchemars.

Et spontanément, ajoute : « *Je pense savoir pourquoi...* ».

Je lui demande s'il souhaite en parler ; il me répond : « *Pourquoi pas...* » et me prévient alors qu'il va se mettre à pleurer. « *Je pleure beaucoup* » ajoute-t-il.

Il se met effectivement à pleurer et me dit : « *Mon papa est alcoolique et colérique ...il a arrêté pendant quelques semaines mais depuis 1 ou 2 semaines, il a recommencé...je ne sais pas comment faire pour qu'il arrête...j'ai peur qu'il ne puisse pas nous protéger s'il arrive quelque chose* ».

Psy EN- « *Quoi par exemple ?* »

Dimitri- « *Si mon téléphone tombe en panne, je ne pourrais pas appeler ma mère pour qu'elle vienne nous chercher ...des fois, il invite plein d'amis à la maison, il boit trop quand ils sont là. Ça, c'est le pire, je déteste quand il invite des copains. J'appelle ma mère, ça m'inquiète. Une fois, il s'est endormi et avec ma sœur, on n'a pas réussi à le réveiller, ça nous a fait peur, on a cru qu'il était mort !* »

Psy EN- « *As-tu pu parler de tout ça avec ton père ?* »

Dimitri- « *Non, j'ai peur qu'il s'en prenne à nous (lui, sa sœur et sa mère) si je lui en parle...il est colérique quand il a bu. Je lui ai déjà fait un planning pour qu'il ne boive plus ou alors, je vide les bouteilles de bière dans l'évier mais ça ne marche pas. Je ne sais plus quoi faire...* ».

QUESTIONS

1. Quelle analyse faites-vous de la situation et du vécu de Dimitri ?
2. Suite à ces deux entretiens avec Dimitri, quelles actions précises pourriez-vous entreprendre en tant que psychologue de l'Éducation Nationale ?
3. Quel retour pourriez-vous faire à l'équipe enseignante de cette situation ? Et à Dimitri et/ou ses parents ?